

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne-ressource ci-dessous.

Andrea Zviedris
Chef des relations avec les médias
et des affaires publiques
416 943-6906
azviedris@iiroc.ca

L'OCRCVM publie de nouveau les modifications concernant les identifiants des clients dans le cadre d'une vaste consultation publique

L'organisme de réglementation sollicite des commentaires sur les modifications qui visent à améliorer l'efficacité et à protéger les investisseurs

Le 28 juin 2018 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a lancé aujourd'hui une deuxième vague de consultation publique sur les façons d'augmenter l'utilisation des identifiants des clients afin de maintenir l'intégrité des marchés, de protéger les investisseurs et d'atténuer les risques que pose la négociation électronique, tout en réduisant au minimum les répercussions sur les sociétés de placement.

[Selon le Projet de modification](#) de l'OCRCVM, les identifiants des clients seraient requis pour chaque ordre envoyé à un marché et chaque opération sur titres de créance déclarée à l'OCRCVM. Les clients institutionnels devraient avoir un identifiant pour entité juridique, et un numéro de compte serait requis pour les clients de détail.

L'OCRCVM reconnaît que l'obligation de fournir les identifiants pour entités juridiques pourrait avoir des effets importants. Pour cette raison, l'OCRCVM sollicite des commentaires précis sur les effets et les coûts de la mise en œuvre et le calendrier proposé, ainsi que les solutions de rechange suggérées.

« Grâce aux identifiants proposés, l'OCRCVM pourrait mieux protéger les investisseurs contre les abus potentiels sur les marchés, affirme Victoria Pinnington, première vice-présidente à la réglementation des marchés de l'OCRCVM. Nous sommes déterminés à collaborer avec le secteur pour comprendre les répercussions et les coûts du Projet de modification révisé afin de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les règles. »

Après avoir publié son projet de modification initial en mai 2017, l'OCRCVM a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants de courtiers membres, de fournisseurs, de marchés et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). L'OCRCVM continuera de consulter ce groupe durant cette nouvelle période de consultation.

D'autres territoires, comme les États-Unis et l'Europe, ont déjà mis en place des initiatives semblables au projet de l'OCRCVM concernant les identifiants des clients afin d'améliorer la transparence des marchés ainsi que les capacités de gestion du risque, de surveillance et d'enquête.

Les commentaires doivent être transmis au plus tard le mercredi 26 septembre 2018 à Theodora Lam : tlam@iiroc.ca.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités réglementaires en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des courtiers membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance et en assure la mise en application.

-30-